

Certaines formations de voie professionnelle du LP **PRIVE** sous contrat « **Le Foyer de Cachan** » sont intégrées à la procédure informatisée Affelnet-Lycée. Des entretiens seront réalisés afin de valider les candidatures.



Ces formations nécessitent **obligatoirement** un **engagement financier** des représentants légaux, en plus des frais de scolarité « classiques » rencontrés lors d'une inscription au sein d'un établissement public.

**Le coût annuel** de la scolarité dans l'établissement est de :

- 1 070€ en externat
- 2 250€ en demi-pension
- 6 740€ en internat

Une journée porte ouverte est organisée le **jeudi 15 mars 2018 de 10h30 à 12h30**.

**PUBLIC CONCERNE**

- élèves de 3<sup>e</sup> (y compris 3<sup>e</sup> SEGPA, 3<sup>e</sup> alternance, 3<sup>e</sup> prépa-pro),
- EANA de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>nde</sup>,
- élèves en action MLDS (collège/ niveau 5),
- éventuellement, élèves issus de classe de 2<sup>nde</sup> GT, 2<sup>nde</sup> pro, 1<sup>re</sup> année de CAP

**FORMATIONS INTEGREES A LA PROCEDURE**

**NOUVEAU**

POST 3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup> PRO
1CAP2 Prép. et réalisation d'ouvrage électriques	2 <sup>nde</sup> Pro Métiers de la sécurité (cf. fiche 4)
1CAP2 Agent de sécurité	1 <sup>re</sup> Pro Accomp., Soins et Services à la Personne
2 <sup>nde</sup> Pro Accomp., Soins et Services à la Personne	1 <sup>re</sup> Pro Métiers de l'élect. et des envir. connectés.
2 <sup>nde</sup> Pro Métiers de l'élect. et des envir. connectés.	1 <sup>re</sup> Pro Métiers Relation aux Clients et aux Usagers
2 <sup>nde</sup> Pro Métiers Relation aux Clients et aux Usagers	1 <sup>re</sup> Pro Métiers de l'élect. et des envir. connectés. (apprentissage)

La 2<sup>nde</sup> Pro Métiers de la sécurité bénéficie d'une procédure particulière (cf. fiche 4).

**PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE**

Avant le  
13 avril

**Information des élèves**

- Les établissements d'origine informent les élèves de la procédure suivante : les élèves intéressés, accompagnés de leurs représentants légaux, doivent obligatoirement être reçus en entretien par l'établissement d'accueil pour validation de la demande.

Du 07 mai  
au 13 juin

**Saisie dans Affelnet-Lycée**

- Le chef d'établissement saisit dans Affelnet-Lycée les vœux correspondant aux formations pour lesquelles l'élève souhaite se porter candidat

**PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL**

A partir du  
30 avril

**Réalisation d'entretien**

- Les représentants légaux prennent contact directement avec l'établissement concerné pour un entretien.

Du 14 au  
23 mai

**Transmission des avis aux établissements d'origine**

- Le chef d'établissement d'accueil transmet aux établissements d'origine la liste des élèves reçus en entretien avec les avis portés sur les formations demandées par l'élève.

Le 25 mai

**Transmission des avis au SAIO**

- L'établissement adresse au SAIO pour le **25 mai dernier délai** la liste des élèves reçus et l'avis porté sur chacune des formations sollicitées (cf. fiche 9.1)

**AVIS FINAL**



Le SAIO procède à la validation des décisions de la commission de suivi des vœux.

Cette décision est toutefois subordonnée à la confirmation par l'élève et ses représentants légaux du choix de la formation et à la saisie du vœu de l'élève dans Affelnet-Lycée **avant le 13 juin**. Cette validation entraîne automatiquement l'affectation de l'élève sur la formation demandée.